

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 avril 2022 - Délibération n° BC2022/04/01

Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT PORTANT SUR LA COLLECTE DES AIDES TECHNIQUES A L'AUTONOMIE AVEC L'ASSOCIATION REVATEC.

L'an deux mille vingt-deux, le 19 avril, à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 12 avril 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

GAUDY Sylvain – LAPORTE Martine – NOURRISEAU Pierre-Marie – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

Etaient excusés : COTICHE Thierry - GAILLARD Thierry et GRENOUILLET Jean-Yves.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	5	5			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
5	-	-	-	-	-

M. Le Président indique que l'association REVATEC, a été créée en novembre 2020 afin de développer un modèle économique de revalorisation des aides techniques à l'autonomie pour personnes en perte d'autonomie et/ou handicapées en Creuse basé sur l'économie circulaire et l'appui à des dispositifs d'insertion professionnelle par l'activité économique.

Dans le cadre de sa mission de revalorisation, REVATEC collecte et remet en « bon état d'usage » les Aides Techniques à l'Autonomie (ATA) en vue de les proposer en prêt, à la location ou à la vente.

Par signature de la convention proposée, la Communauté de communes s'engagerait notamment à collecter et stocker à l'abri des intempéries les Aides Techniques à l'Autonomie pour le compte de REVATEC par l'intermédiaire du container de réemploi géré par la Ressourcerie Demain en Mains.

Aucune incidence financière pour la Communauté de communes n'est à déplorer.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, dans le cadre de ses délégations :

- Autorise M. Le Président à signer une convention de partenariat avec l'association REVATEC sur le modèle du projet annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

